

états les réduisent à ne plus être d'une grande utilité. Ce serait en vain qu'on les soumettrait aux traitements curatifs indiqués dans tous les livres, ils sont nuls : le seul parti qu'on doit prendre, c'est de porter à la cuisine ceux qui peuvent encore être admis, et de ne les apprêter qu'après avoir réparé et lavé avec un peu de vinaigre la partie affectée. Au reste, le plus sûr moyen de prévenir et de diminuer les maladies de la volaille consiste, comme nous l'avons déjà dit, à maintenir dans leur demeure une extrême propreté, à y renouveler l'air et la litière, à pourvoir à leurs besoins, surtout au moment où ils viennent de naître, et à les mettre en état de braver, dans les périodes de la vie, les accidents qui dérangent et détruisent leur organisation.

Petite Chronique

— Nous constatons avec plaisir que le Parlement Fédéral a voté à l'unanimité une somme de 50,000 pour être distribuée à nos braves miliciens de 1812.

Cette acte de justice et de libéralité fait grandement honneur à nos représentants et nous pouvons affirmer qu'il sera approuvé par tous les habitants du Canada.

Nous ne savons pas encore comment cette somme sera répartie, mais prenant pour une base de nos calculs le nombre des 556 miliciens qui ont demandé une pension au gouvernement impérial, nous croyons être bien près de l'exactitude en disant que chacun des vétérans touchera une somme d'à peu près 80 piastres. D'ici à quelques semaines nous saurons au juste la part de chacun et nous nous ferons un plaisir de le faire connaître à nos lecteurs. — *L'union des Cantons de l'Est.*

Misère à Chicago. — Un journal de Chicago résume ainsi la situation de la république américaine :

“Un hiver d'une rigueur terrible, le travail arrêté, les magasins vides d'acheteurs, les maisons de charité remplies de pauvres, un papier monnaie déprécié, la misère dans les villes, la famine dans certains Etats du Ouest, la gêne partout, et une augmentation de taxes en perspective.”

RECETTES

Relâchement de la luette chez les bêtes à cornes

Symptômes. Lorsqu'on voit un bœuf en bonne santé avaler avec difficulté la nourriture qu'on lui présente, il faut lui écarter les mâchoires et regarder au fond de sa bouche pour voir s'il n'a pas la luette relâchée.

Traitement. Si le relâchement existe, on y remédiera en touchant la luette avec un morceau de bois plat et flexible saupoudré de poivre pilé. Si ce moyen, qui est assez difficile à pratiquer, ne réussit pas, on emploiera le gargarisme suivant : faites bouillir quatre poignées de feuilles de plantain dans une pinte d'eau, passez à travers un linge, et ajoutez à la décoction deux verres de vinaigre et une once de poivre en poudre. Quand cette liqueur est refroidie, on élève la tête de l'animal, on lui ouvre la bouche, et on lui verse dans la gorge deux verres de ce gargarisme. On continue le même remède jusqu'à ce que la luette soit revenue à son état naturel.

Inflammation de la gorge chez les bêtes à cornes

Symptômes. La région de la gorge est brûlante, gonflée et douloureuse ; l'animal éprouve de la peine à avaler, et les boissons lui sortent quelquefois par les naseaux ; il tend le cou, tousse fréquemment, respire avec difficulté, bat les flancs et salive. La salivation est aussi très-abondante lorsque l'impossibilité d'avaler provient de ce qu'un corps étranger s'est arrêté dans le govier ; mais alors cette dernière partie n'est pas gonflée comme dans le cas d'inflammation de la gorge.

Causes. Cette maladie, qui est ordinairement très-bénigne, et se termine dans l'espace de 6 à 8 jours, est presque toujours occasionnée par un refroidissement subit.

Traitement. On pratiquera une saignée abondante, si l'animal est gros et sanguin ; on lui frottera ensuite le cou trois fois par jour avec un liniment composé de parties égales d'alcali volatil, d'essence de térébenthine et d'huile de lin ; dans l'intervalles des frictions, on enveloppera cette partie avec un morceau de laine

imbibée de la même composition. L'impossibilité d'avaler dans laquelle se trouve l'animal ne permettant pas de lui administrer de médicaments à l'intérieur, il faut lui laver de temps en temps la bouche avec un mélange d'eau, de vinaigre et de miel.

L'animal doit être placé dans endroit chaud. Dès qu'il peut avaler, il faut lui donner de l'eau chaude dans laquelle on aura délayé des recoupes ou des fourteaux. Si la maladie se prolonge plus de 3 ou 4 jours, on passera deux sétons au deux côtés du cou.

*** NOTRE PRIME.** — A part les abonnés qui ont réclamé eux-mêmes leur prime à notre Bureau, nous en avons expédié que très-peu par la Poste. Nous attendrons pour le faire que le nouveau bill sur le postage soit en force : ce qui aura lieu au commencement d'avril. Nous espérons que l'on voudra bien attendre, car ce délai que nous réclamons nous sauvera \$24 à \$30 sur l'envoi de nos primes. C'est tout ce que nous aurons à gagner de ce nouveau bill sur le postage. Impossible d'obtenir que les journaux agricoles soient transmis *franc de port* ; au contraire, on forcera les propriétaires de ces journaux agricoles à payer eux-mêmes, et d'avance, les frais de poste. Ainsi au lieu d'un encouragement que nous avions droit de réclamer pour les journaux agricoles, on met des entraves à leur publication.

Musique nouvelle chez M. Arthur Lavigne

Nous acceusons avec plaisir réception d'une nouvelle romance, intitulée : *La Foi, l'Espérance et la Charité*, due au talent musical de M. Napoléon Crépault ; les paroles sont de M. L. H. Fréchette. M. Crépault est auteur d'un grand nombre de jolies compositions et au dire des connaisseurs en musique, cette dernière l'emporte sur toutes les autres.

Les amateurs de bonne musique feront bien d'enrichir leur répertoire musical en se procurant cette nouvelle romance, en même temps que les *Plaisirs Champêtres* de M. McNeil, publiés et à vendre par M. Arthur Lavigne, rue St. Jean, à Québec.

Ceux qui désirent enrichir leur répertoire de bonne composition musicale canadienne feront bien d'aller visiter le magasin de M. Arthur Lavigne. Les efforts que fait ce Monsieur depuis quelques années dans le but d'encourager les auteurs de musique canadienne en se chargeant de la faire imprimer à ses propres frais, lui méritent cette précieuse attention de la part des acheteurs de musique.

MAISON A VENDRE OU A LOUER

LA Sousignée offre en vente ou à louer une magnifique maison neuve de 40 pieds de longueur sur 30 de largeur, à deux étages. Cette maison, située au centre du village de Ste. Anne de la Pocatière et à quelques arpents de l'Eglise, du Collège et du Couvent, est avantageuse pour y établir un magasin. Pour informations s'adresser, à Ste. Anne de la Pocatière, à M. DME. VVE. FIRMIN POTVIN.

Ste. Anne, 25 février 1875.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI.

VENDREDI

Le 19 MARS,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé pour la saison de navigation de 1875, tous les quinze jours, aller et retour, entre la RIVE SUD DU FLEUVE ST. LAURENT, comme il est dit ci-dessous, et BERSIMIS et MOISIC, sur la RIVE NORD, pendant la SAISON DE NAVIGATION DE L'ANNÉE 1875.